

térieures, et notre politique ne lui convient pas. Notre offre était loyale et nous avons eu raison de la faire. (*Très-bien! très-bien!*)

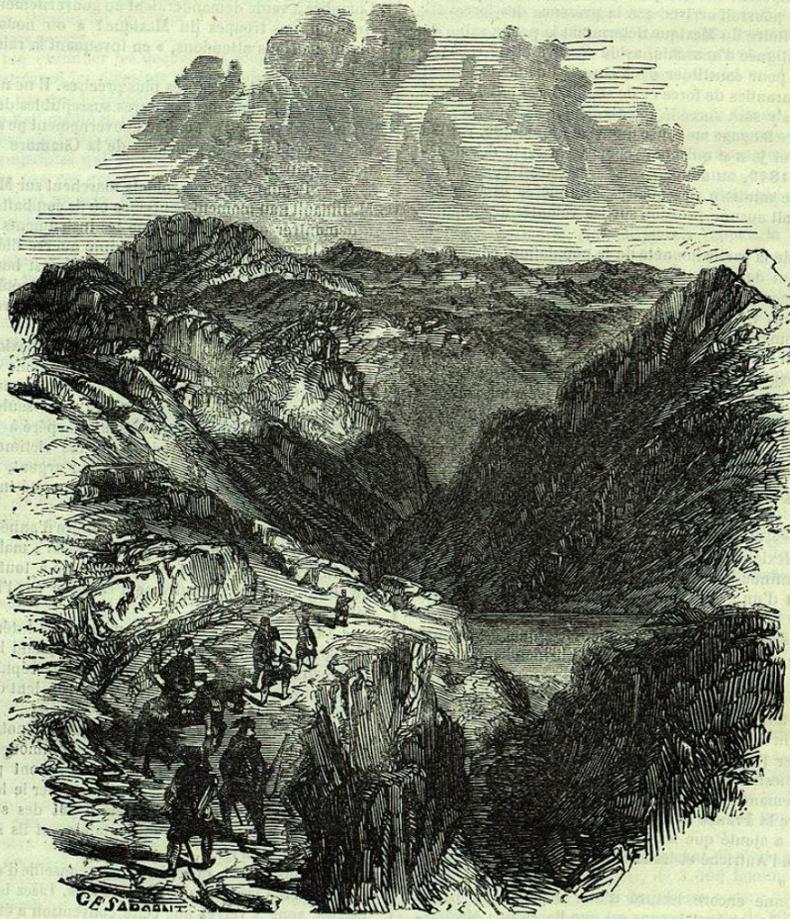
« Cette expédition faite par trois puissances devrait vous rassurer contre ces suppositions qui ont été la base de votre discours. Vous attribuez au gouvernement je ne sais quels projets, sans pouvoir produire aucune preuve à l'appui de vos assertions.

« Les véritables motifs de l'expédition sont dans la convention passée entre les trois puissances; c'est la protection plus efficace de la personne et de la propriété de nos nationaux.

« Quant aux préoccupations de l'honorable M. Jules Favre

tables. Nous avons quitté la Vera-Cruz le 20 février; nous devons être à Mexico. (*Très-bien! très-bien!*)

« Maintenant si, par un retour bien facile à prévoir, ces populations, opprimées depuis quarante ans par des gouvernements qui les ont décimées, se réveillent, et, délivrées, veulent se donner un gouvernement d'ordre et de liberté, les en empêcherions-nous? Empêcherions-nous ce malheureux peuple de chercher une combinaison nouvelle qui lui assure la sécurité, la propriété, la fortune, la vie? Non. Cette liberté doit lui être laissée; mais nous n'exercerons aucune contrainte: notre appui moral, nos conseils sont assurés à ces populations; notre force matérielle, jamais. L'indépendance et la souveraineté



Les Cumbres.

au sujet de modifications arrêtées d'avance dans le régime intérieur du Mexique, je me reporte encore à la convention: j'y vois encore cet engagement pris par les trois puissances de ne rechercher dans l'expédition ni acquisitions de territoires ni avantages particuliers, et de ne pas exercer une influence pouvant empêcher la nation mexicaine de constituer librement la forme de son gouvernement.

« Voilà les obligations nettes, précises, réglées et acceptées par les trois puissances.

« M. Jules Favre demande pourquoi nous allons à Mexico. Parce que la situation topographique et hygiénique du pays le demande autant que la situation politique. Rester sur le littoral, ce serait ne rien faire contre le Mexique et livrer nos troupes à la maladie. Il faut laisser derrière nous la fièvre jaune et aller chercher dans l'intérieur du pays des ennemis moins redou-

des vœux populaires ne seront pas plus violés au Mexique qu'ailleurs.

« Quant à ces bruits qui donnaient ombrage à l'ambassadeur de S. M. Britannique, y avait-il là rien de bien grave? Les officiers français auraient dit en partant pour le Mexique qu'on allait y faire une royauté à un prince allemand. Quelle autorité de semblables assertions pouvaient-elles avoir? Cependant l'ambassadeur d'Angleterre s'est ému de ce qui se disait à cet égard, et il est allé à notre ministre des affaires étrangères qui lui a répondu: Cela n'est pas. Voilà les faits.

« En résumé, cette guerre légitime commandée par notre intérêt sera conduite énergiquement. Nous désirons que notre expédition permette à ce malheureux peuple de se donner un meilleur gouvernement; ce résultat, nous l'appelons de toutes nos espérances; nous n'y travaillerons pas de nos armes.

« Je termine par un seul vœu: c'est que les armes de la France triomphent au Mexique comme ailleurs, comme toujours, et y amènent la paix et la liberté. » (*Vive approbation.*)

L'amendement présenté par MM. J. Favre, etc., fut mis aux voix et rejeté.

CHAPITRE III

Projet d'ultimatum. — Dissentiments entre les plénipotentiaires. — Instructions données par M. Thouvenel. — Préliminaires de la Soledad. — Rupture des négociations.

L'occupation de la Vera-Cruz s'effectua sans difficulté; mais les dissentiments commencèrent entre les puissances, à propos de l'ultimatum qui devait être signifié au gouvernement mexicain; la France réclamait douze millions de piastres, en raison des faits accomplis jusqu'au 31 juillet 1861.

Le solde du compte réglé séparément en 1853.

L'exécution pleine, loyale et immédiate d'un contrat passé au mois de février 1859, entre le gouvernement mexicain et la maison Jecker qui avait avancé deux millions de piastres non remboursées.

Le gouvernement français se réservait le droit de fixer le chiffre de ces réclamations ultérieures, pour les faits accomplis pendant le dernier semestre de l'année 1861; il exprimait le désir que des satisfactions et réparations fussent accordées à la France, à l'occasion des insultes dont le ministre avait été l'objet à Mexico, le 14 août 1861. Il fallait, en outre, que le gouvernement mexicain s'engageât à rechercher et à punir les auteurs des nombreux assassinats commis contre des Français; à destituer le colonel Rajos, qui au mois d'octobre 1859, avait été complice du meurtre de M. Ricke, vice-consul de France à Tépic; qu'un reliquat de onze mille piastres fût payé sur-le-champ à la veuve et aux enfants de cette déplorable victime.

Le projet d'ultimatum des plénipotentiaires français accordait au ministre de France le droit d'assister en tout état de cause, et par tel délégué qu'il désignerait, à toutes instructions ouvertes par la justice criminelle du pays; en garantie de l'accomplissement des conditions financières et autres posées par l'ultimatum, la France se réservait le droit d'occuper la Vera-Cruz, Tampico, ou tout autre port, et d'y charger des commissaires spéciaux d'assurer la rentrée des sommes dues à la France, et de prélever sur le produit des douanes les fonds stipulés par les conventions au profit des puissances étrangères; les commissaires auraient eu la faculté de réduire les droits de douane, les plénipotentiaires de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne auraient réglé la répartition, entre les parties intéressées, des sommes prélevées sur le produit des douanes, ainsi que le mode et les époques de paiement des indemnités.

Des débats s'élevèrent sur cet ultimatum; sir Charles Wyke et le général Prim en trouvèrent les chiffres exorbitants, s'opposèrent à ce qu'on stipulât l'exécution du contrat passé par le général Miramon avec la maison Jecker, et firent une foule d'objections. Consulté par M. Dubois de Saligny, M. Thouvenel l'autorisa à céder sur quelques points; mais il maintint qu'il fallait toujours au début une affirmation nette et catégorique de ce que chaque puissance comptait obtenir, sans que les exigences mises en avant par l'une d'elles entraînaient de droit l'appui des deux autres. Quelques mois de la dépêche du 28 février 1862 semblaient faire pressentir ce qui arriva.

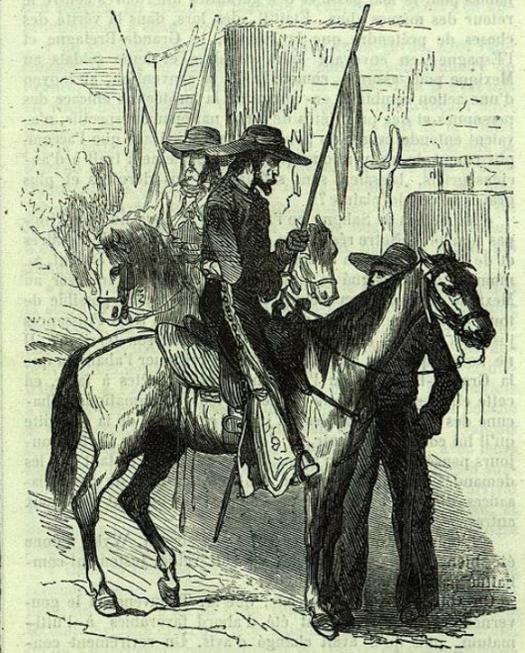
« Si en ce qui nous concerne, nos conditions dépassaient la mesure de celles dont les représentants de la Grande-Bretagne et de l'Espagne seraient bien décidés à se contenter, nous aurions à aviser à l'attitude qui conviendrait le mieux à nos intérêts, en examinant s'ils n'auraient pas trop à souffrir de concessions faites au maintien d'une action commune des trois cours, ou si nous devrions, en restant scrupuleusement fidèles à l'esprit de la convention de Londres, c'est-à-dire en ne recherchant au Mexique ni avantage particulier, ni acquisition territoriale, poursuivre séparément les satisfactions dues à la France. »

Relativement à l'affaire Jecker, M. Thouvenel disait:

« J'appelle votre attention sur l'importance de bien séparer ce qui, dans cette affaire, peut réellement compromettre les intérêts que nous avons le devoir de protéger, de ce qui en affecterait d'autres d'un caractère tout différent. Le gouvernement actuel ne saurait prétendre priver nos nationaux des avantages que leur assurerait une mesure régulière prise par

l'administration du général Miramon, par cette unique raison, que cette mesure émanait d'un ennemi; mais nous serions mal fondés, de notre côté, à vouloir imposer au gouvernement actuel des obligations qui ne découleraient pas essentiellement de sa responsabilité gouvernementale. »

Déjà aux yeux de notre ministre des affaires étrangères, on s'était écarté des limites de la convention de Londres; on en faisait une interprétation forcée. « C'est à tort, disait-il dans la même dépêche, que sir Ch. Wyke et M. le général Prim ont voulu, si je ne me trompe, voir dans ses clauses le droit, pour chacun des représentants des trois Puissances, d'exercer un contrôle obligatoire sur les demandes présentées par ses collègues au nom de leurs gouvernements respectifs. Il n'a jamais été entendu, en effet, qu'on dût se soumettre à une appréciation réciproque de ses griefs, et que les réparations exigées par la dignité ou les intérêts lésés de l'une des Puissances dussent être limitées à celles dont les deux autres seraient autorisées à se contenter. Il était naturel, sans doute, qu'ayant à



Les guerillos mexicains.

formuler un ultimatum en commun, les divers commissaires s'édifiassent d'abord mutuellement sur les griefs pour lesquels ils avaient à réclamer satisfaction; mais cette communication préalable, faite à titre de simple information et en vue de mieux constater l'accord des différents représentants, n'entraînait nullement, je le répète, pour l'un d'eux, le droit de discuter ces griefs. La convention du 31 octobre a dévolu aux commissaires le pouvoir de statuer à propos des réclamations, mais, comme elle le dit elle-même, sur les questions que pourraient soulever l'emploi et la distribution des sommes d'argent qui seront recouvrées du Mexique, en ayant égard aux droits respectifs des parties contractantes. C'est, dans le principe, à chaque Puissance à apprécier seule ce qu'elle est légitimement fondée à réclamer. Autrement, si on avait dû se livrer d'abord à un examen réciproque des demandes formulées de part et d'autre, comme le pensaient vos collègues, on eût été exposé, ainsi que cela a été reconnu, à voir s'écouler plusieurs mois avant d'en avoir fini avec cette tâche. »

Une des objections faites par sir Charles Wyke disait que, l'ultimatum n'aurait dû comprendre que les réclamations déjà admises par le Mexique, en vertu des traités et des conventions. Elle fut refusée par MM. de Saligny et Jurien de la Gravière, dans le sens qu'indique une dépêche ultérieure de M. Thouvenel,

en date du 7 mars. Il avoua que le texte de l'ultimatum lui avait paru d'abord trop rigoureux; mais qu'à la suite des explications qu'il attendait de M. Dubois de Saligny, il avait dû reconnaître que ce projet avait été précédé de mûres réflexions, et d'une constatation sérieuse du nombre de réclamations qui se recommandaient à la sollicitude de la France. Le ministre des affaires étrangères réfutait en ces termes les allégations de sir Charles Wyke :

« L'objection consistant à dire qu'il n'aurait dû comprendre que les réclamations déjà admises par le Mexique en vertu de traités ou de conventions, a dû surprendre M. Dubois de Saligny autant qu'elle nous surprend nous-mêmes. S'il devait en être ainsi, nous n'aurions, en effet, nullement atteint le but d'une expédition provoquée par les derniers actes du gouvernement mexicain. Ce qui a bien évidemment amené les trois puissances alliées à unir leurs forces contre lui, a été l'impossibilité d'admettre que toutes les règles du droit et de la justice fussent impunément violées à l'égard de leurs nationaux, et la ferme intention d'obtenir à la fois des réparations convenables pour le mal passé et des garanties ultérieures contre le retour des mêmes abus. Était-il, dès lors, dans la vérité des choses de prétendre que la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne, en envoyant leurs escadres et leurs soldats au Mexique pour assurer, comme le dit la convention, au moyen d'une action combinée en commun, la protection efficace des personnes et des propriétés de leurs nationaux respectifs, n'avaient entendu exiger du gouvernement mexicain que l'accomplissement de conventions qui, ayant seulement trait à d'anciens griefs, laissaient sans satisfaction nos derniers et plus graves sujets de plainte ?

« M. Dubois de Saligny ne l'a pas cru et nous ne le croyons pas non plus. Notre résolution et celle des cabinets de Londres et de Madrid, nous en demeurons bien convaincus, étaient, au moment où fut signé le traité du 31 octobre, d'imposer au Mexique la réparation pleine et sans faux-fuyant possible de tous les torts qu'il s'était donnés vis-à-vis des trois Puissances jusqu'au jour où elles mettaient le pied sur son territoire. Il ne nous appartient pas, d'ailleurs, de critiquer l'abandon que la Grande-Bretagne ou l'Espagne seraient prêtes à faire, en cette circonstance, d'une partie de leurs réclamations. Chacune des Puissances alliées est juge à cet égard de la conduite qu'il lui convient de tenir, et c'est parce que nous l'avons toujours pensé, que nous n'avons jamais admis un instant que les demandes formulées par l'un des représentants de ces Puissances dussent avoir, au préalable, l'assentiment des deux autres.

« L'opinion exprimée à ce sujet par sir Ch. Wyke a donc été, bien que le général Prim s'y soit rallié, justement combattue par M. Dubois de Saligny. »

On voit, par ce qui précède, que M. Thouvenel et le gouvernement français avaient été d'abord favorables à l'ultimatum, puis qu'il avait changé d'avis. Un revirement contraire s'effectua dans les idées des cabinets de Londres et de Madrid.

Le comte de Flahaut écrivait le 11 mars : « J'ai amené lord Russell à reconnaître que le commissaire de Sa Majesté Britannique avait méconnu l'esprit de la convention signée à Londres, lorsqu'il avait refusé son assentiment au projet d'ultimatum de la France. Comme nous, lord Russell n'admet point, en effet, que les demandes formulées par un des représentants des Puissances alliées doivent avoir au préalable l'assentiment des deux autres; il pense toutefois qu'en vertu de la solidarité qui lie leurs gouvernements dans une action commune, et de la garantie réciproque qu'ils se prêtent, chacun des commissaires a le droit de faire des observations et de dire son opinion sur l'ultimatum de ses collègues. Le principal secrétaire d'État s'associe, pour sa part, à celle qu'a exprimée sir Ch. Wyke à propos des clauses de l'ultimatum présenté par M. Dubois de Saligny. Notre demande de douze millions de piastres lui semble exagérée : la clause qui exige l'exécution du contrat fait avec la maison Jecker lui paraît motiver aussi les plus sérieuses objections; il m'a dit qu'à ses yeux ce n'était pas un de ces engagements qui méritaient une protection telle qu'il fallût en poser l'exécution comme une des conditions de l'ultimatum.

« Je ne connaissais point suffisamment le contrat dont il s'agit, monsieur le ministre, pour pouvoir entrer, sur ce point, dans une discussion approfondie; je me suis borné à répondre

que Votre Excellence avait laissé M. Dubois de Saligny libre de modifier ses exigences, et que ce dernier aurait consenti à laisser l'affaire Jecker parmi les questions réservées, si sir Ch. Wyke avait voulu donner son assentiment aux autres conditions contenues dans l'ultimatum français et notamment à la première. Quant à l'exagération prétendue de la somme dont nous avions fixé le chiffre, j'ai maintenu le droit qu'avait eu le plénipotentiaire français de comprendre dans sa demande non-seulement les créances qui avaient fait précédemment l'objet de conventions avec le gouvernement mexicain, mais encore celles qui n'avaient pas encore été reconnues par ce dernier, et qui n'étaient pas liquidées, et, à ce propos, j'ai laissé entendre que si l'on continuait à prétendre que nous devions renfermer les réclamations que nous nous croyons en droit d'exiger du Mexique dans la mesure de celles dont les représentants de la Grande-Bretagne et de l'Espagne étaient décidés à se contenter, ce serait peut-être nous conduire à examiner si nos intérêts n'auraient pas trop à souffrir de concessions faites au maintien d'une action commune, et s'il ne serait pas préférable pour nous de poursuivre séparément les satisfactions qui nous sont dues. J'ai ajouté qu'il paraissait essentiel avant tout au gouvernement de l'Empereur que le gouvernement mexicain ne pût pas se trouver plus tard en position de discuter les obligations qui lui auraient été imposées, et que c'était surtout dans ce but qu'il jugeait nécessaire de formuler ses exigences en fixant dès aujourd'hui le chiffre des indemnités mises à la charge du Mexique. « Ce chiffre peut être maintenu ou modifié par notre commissaire, ai-je dit; mais, une fois accepté par le gouvernement mexicain, nous ne nous refuserons pas à ce qu'une commission spéciale détermine plus tard exactement ce que doit être, en définitive, le montant de notre indemnité, pour satisfaire strictement à nos réclamations. » Et j'ai alors indiqué quelles facilités de temps nous étions disposés à accorder au gouvernement mexicain pour s'acquiescer. Lord Russell a accepté cette idée d'une commission et m'a annoncé qu'il allait inviter sir Ch. Wyke à se désister de son opposition. »

Rien d'équivoque dans ce langage; lord Russell va inviter le représentant de l'Angleterre à se désister de son opposition. A Madrid, après une hésitation première, on en vient à partager les vues du gouvernement impérial, mais tandis que les trois Puissances s'entendent en Europe, un incident des plus inattendus se passe à la Soledad, petite ville située entre la Vera-Cruz et Orizaba.

Le général Prim conclut avec le général Doblado les préliminaires d'un traité qui furent signés le 19 février 1862.

Voici cette pièce, qui fut ratifiée, on ne sait guère pourquoi, par les représentants de toutes les Puissances.

PRÉLIMINAIRES DE LA SOLEDAD.

ARTICLE PREMIER. Étant admis que le gouvernement constitutionnel qui régit actuellement la république du Mexique a déclaré aux commissaires des Puissances alliées qu'il n'a pas besoin du secours que ces commissaires ont offert avec tant de bienveillance au peuple mexicain, attendu qu'il possède en lui-même les éléments de force et d'opinion nécessaires pour se maintenir contre toute révolte intestine, les alliés se placent dès à présent sur le terrain des traités pour formuler toutes les réclamations qu'ils ont à faire au nom de leurs nations respectives.

ART. 2. Dans ce but, les représentants des Puissances alliées protestant, comme ils protestent, qu'ils n'ont aucune intention de porter atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité du territoire de la République, des négociations s'ouvriront à Orizaba, où devront se réunir MM. les commissaires et deux des ministres du gouvernement de la République, à moins que des deux côtés on ne convienne de se faire représenter par des délégués.

ART. 3. Pendant la durée des négociations, les forces des Puissances alliées occuperont les trois villes de Cordova, Orizaba et Tehuacan, avec leurs rayons naturels.

ART. 4. Afin qu'il ne puisse entrer dans la pensée de personne que les alliés ont signé ces préliminaires pour se procurer le passage des positions fortifiées qu'occupe l'armée mexicaine, il est stipulé que si, malheureusement, les négociations venaient à se rompre, les forces alliées évacueraient les villes susdites et retourneraient se placer sur la ligne qui est

en deçà des dites fortifications, sur le chemin de Vera-Cruz, les points extrêmes principaux en étant celui de Paso-Ancho, sur la route de Cordova, et celui de Paso de Ovejas, sur la route de Jalapa.

ART. 5. S'il arrivait malheureusement que les négociations se rompissent, et que les troupes alliées se retirassent sur la ligne indiquée dans l'article précédent, les hôpitaux qu'ils auraient établis resteraient sous la sauvegarde de la nation mexicaine.

ART. 6. Le jour où les troupes alliées se mettront en marche pour occuper les points indiqués dans l'article 3, le pavillon mexicain sera arboré sur la ville de Vera-Cruz et sur le château de Saint-Jean-d'Ulloa.

Soledad, 19 février 1862.

El Conde DE REUS.
Manuel DOBLADO.

J'approuve ces préliminaires en vertu des pleins pouvoirs dont je suis revêtu.

Mexico, 23 février 1862.

Benito JUAREZ.
Jesus TERRAN.

Approuvé :
Lennox WYKE.
Hugh DUNLOP.

D. DE SALIGNY.
E. JURIEU.

Les trois Puissances furent unanimes à blâmer cette convention; elle n'assurait aucune garantie et donnait de la force au gouvernement de Juarez. Mais, cette fois encore, il y eut, de la part de l'Angleterre et de l'Espagne, une subite volte-face. Le regret qu'il en éprouve, M. Thouvenel le peint dans sa dépêche du 12 avril à M. Dubois de Saligny.

« Le langage tenu à M. le comte de Flahaut par lord Russell m'autorisait à vous dire précédemment, comme je l'ai fait, que le gouvernement anglais partageait à ce moment notre opinion sur la marche suivie dans les dernières négociations avec le gouvernement mexicain. Mais il résulte de la communication que lord Cowley vient de me donner d'une dépêche du principal secrétaire d'État britannique que, si le cabinet de Londres a d'abord, en effet, jugé assez sévèrement la convention de la Soledad, les explications fournies depuis par sir Ch. Wyke ont modifié cette première impression. Lord Russell n'approuve toujours pas tous les détails de cet arrangement, et notamment l'apparition du drapeau mexicain à Vera-Cruz; mais il se montre satisfait que les griefs pour lesquels il y a lieu d'obtenir réparation soient devenus l'objet de négociations, et il exprime l'espoir qu'étant entrés dans cette voie, on arrivera à un résultat de nature à désintéresser les Puissances signataires de la convention de Londres. »

La dépêche se terminait par cette fière déclaration :

« Je me suis borné à dire à lord Cowley, pour répondre à la communication que j'en recevais, que nous ne pouvions apprécier les choses du même point de vue, et que, du moment où les troupes anglaises ne se trouvaient point engagées avec les nôtres dans l'intérieur du Mexique, le gouvernement de l'Empereur demeurerait le seul juge des exigences que comportait, dans les circonstances actuelles, le soin de sa dignité militaire. »

Le maréchal O'Donnell disait encore à M. Barrot, au commencement d'avril, qu'il avait la confiance qu'une parfaite entente ne pouvait manquer de s'établir entre M. le marquis de Castillejos et M. le général de Lorencez. Il réitérait l'assurance que le commandant en chef des forces espagnoles avait ordre de repousser désormais toute mesure dilatoire et de marcher sans hésitation vers le but que les Puissances alliées se proposaient. Quelques jours après, il changeait inopinément de langage, et il exprimait le désir que des plénipotentiaires des trois Puissances fussent réunis pour se concerter d'avance au sujet des diverses questions qui pourraient surgir des négociations ouvertes à Orizaba.

M. Thouvenel répondit qu'il ne pensait pas qu'il y eût une utilité pratique à réunir une conférence qui ne pourrait délibérer que de loin, sur des éventualités plus ou moins hypothétiques; qu'il croyait qu'il valait mieux attendre les développements de la situation sans chercher à devancer les événements. On les négociations seraient rompues, et il ne resterait plus qu'à poursuivre énergiquement l'expédition; ou elles aboutiraient à un traité, et pour l'apprécier, il faudrait nécessairement en con-

naître le texte; qu'en toute apparence, le cabinet de Madrid partageait entièrement la manière de voir de celui des Tuileries. Quelle fut la surprise de notre ministre des affaires étrangères, quand M. Calderon Collantes donna aux cortès une approbation sans réserve de la marche suivie par le général Prim et des préliminaires de Soledad!

On pouvait cependant conserver l'espoir que les représentants des Puissances au Mexique arriveraient à un commun accord. Ils s'acheminèrent vers Orizaba, d'où le général Prim écrivait, le 19 mars, à son ministre de la guerre :

La Gazette de Madrid publie le rapport suivant :

« Corps expéditionnaire du Mexique, état-major général.

« Suivant le rapport que j'eus l'honneur d'adresser à Votre Excellence à la date du 27 du mois dernier, la seconde brigade, qui avait été campée à la Tejedera, se mit en marche vers cette cité le 1^{er}, accompagnée de tout le matériel de ce corps d'armée, de la cavalerie et de l'artillerie; le 2, la première brigade et le bataillon d'infanterie de marine exécutèrent leur mouvement à partir de Santa-Fé. Les journées de marche ont été un peu courtes, en raison du manque d'eau, car il fallait s'en approvisionner à chaque halte.

« La seconde brigade, qui formait l'avant-garde, s'est rencontrée le 7 à la Soledad avec le corps expéditionnaire de France, qui avait pris du repos sur ce point, d'où il s'est mis en route dans la soirée du même jour, nous devançant ainsi d'une journée de marche. Malgré le mauvais état de la route, j'ai la satisfaction de faire savoir à Votre Excellence que la marche des deux brigades s'est effectuée avec la plus grande régularité, et qu'elles n'ont eu de retardataires que les malades atteints des fièvres ordinaires, qui seront dirigés vers les localités choisies antérieurement pour le lieu de leur réunion, d'où ils seront dirigés sur les hôpitaux qui leur auront été désignés.

« Les troupes se sont mises en marche le 1^{er} de la Tejedera et la seconde brigade, partant de Santa-Fé, approvisionnée pour cinq jours. Les trains des équipages de l'administration militaire qui suivaient la première brigade portaient aussi des approvisionnements pour trois jours de plus, dont on fit la distribution à Palo-Verde. De ce point, on renvoya les chariots à la Vera-Cruz pour y prendre de nouvelles munitions de bouche et de guerre. Pendant la marche, on a donné aux Français toute l'assistance dont ils ont eu besoin, parce que, avec leurs immenses fourgons, ils ont eu de nombreuses difficultés à surmonter dans différents passages de la route. Le 6, j'arrivai avec la seconde brigade et le quartier général à Cordova, et fis camper les troupes de l'autre côté de la ville. La première brigade, qui est arrivée, s'y est établie le 7.

« Dans la journée du 9, je me suis rendu à Orizaba avec la seconde brigade, à laquelle j'avais donné préalablement deux jours de repos. J'ai pu loger convenablement sur ce point la seconde brigade ainsi que le 3^e bataillon d'infanterie de marine, qu'on y a incorporé pour suppléer au vide du bataillon de chasseurs de Bailen, à celui de la cavalerie et de l'artillerie. Dans ce moment, je m'occupe aussi à disposer des emplacements propres à recevoir la première brigade. Tout s'est passé parfaitement dans les diverses localités que nous avons traversées. Dans le but d'obvier aux difficultés qui pourraient surgir dans la continuation de notre itinéraire, et en raison des mauvais chemins que les moyens de transport du corps d'armée que je commande auront à parcourir, je m'occupe à organiser et à établir des magasins de vivres et d'approvisionnement sur les points convenables, de manière à subvenir à nos besoins quelle que soit la tournure que prennent les affaires dans ce pays.

« Dans la nuit du 6, à l'heure de la retraite, le magasin de poudre de Saint-André de Chaldricomula, où était casernée la brigade mexicaine, commandée par le général Mejia, a fait explosion. Dès que j'en ai été informé, j'ai donné l'ordre à deux médecins du quartier général ainsi qu'à leurs aides de s'y rendre; le vice-amiral français y a envoyé également des secours, car on présume que cette catastrophe a dû coûter la vie à 1,200 individus et qu'il y a eu 300 blessés. Je suis heureux d'adresser ces détails à Votre Excellence pour que vous les portiez à la connaissance de S. M. la reine (que Dieu garde).

« Dieu garde Votre Excellence de longues années.

Orizaba, 19 mars 1862.

« Comte DE REUS. »

A Orizaba, de nouvelles dissensions surgirent. Sir Charles Wyke reprocha aux Français de dénaturer le but de l'expédition en soutenant le général Almonte et en épousant la cause du parti hostile à Juarez. De son côté, le général Prim agissait auprès du cabinet de Madrid pour lui faire adopter, à l'égard du gouvernement de Mexico, une politique de ménagements. A la suite de discussions réitérées, le 10 avril, une rupture complète éclata.

Il existe, sur les causes de cette rupture une multitude de dépêches confuses, contradictoires, écrites au point de vue de telle ou telle puissance. Il serait difficile de dégager avec netteté les faits des paroles échangées en cette occasion. Ce que nous pouvons mettre en lumière, c'est le prétexte dont se servit le général Prim pour abandonner la glorieuse partie qu'il avait commencée le premier.

Il avait échangé quelques lettres, toutes confidentielles, avec l'amiral Jurien de la Gravière, et comme l'a dit plus tard avec raison M. Thouvenel, ces lettres n'auraient pas dû être mises en circulation. D'ailleurs, toutes les réponses du comte de Reus n'accusaient aucun mécontentement. Quelques lignes de cette correspondance furent pourtant le point de départ d'une fâcheuse rupture, ainsi qu'il appert de la pièce suivante :

Le ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de S. M. à Paris.

Madrid, 24 mai 1862.

« Le résultat de la conférence tenue à Orizaba le 9 avril dernier, par les plénipotentiaires des gouvernements signataires de la convention de Londres, a causé au gouvernement de la reine la plus grande surprise et le plus vif chagrin. Les termes et les idées de la lettre adressée par l'amiral Jurien de la Gravière au comte de Reus, le 20 mars dernier, et sa tendance évidente à changer une situation prise et soutenue pendant quatre mois, ont profondément affecté le gouvernement de la reine.

« Le langage de l'amiral, manifestant la nécessité de mettre un terme aux discussions qui avaient fait de la république mexicaine le scandale de l'Europe et d'établir au Mexique un gouvernement monarchique, dénotait l'abandon complet du système jusque-là suivi dans les négociations, de concert avec les autres plénipotentiaires. Le gouvernement de la reine n'hésite pas à affirmer que les déclarations de l'amiral, outre qu'elles étaient tardives, se trouvaient en opposition avec tous les faits antérieurs et avec l'esprit et la lettre de la convention de Londres.

« Le langage de l'amiral français a dû convaincre le comte de Reus que l'action collective des puissances concertée par la convention de Londres cessait, et que l'on ne pouvait espérer la coopération, les secours des troupes françaises, que lorsque les troupes espagnoles se trouveraient engagées dans une situation périlleuse. Quelque généreuse que fût l'offre de l'amiral français, il était facile de voir que, d'après son langage, la présence des troupes espagnoles sur le territoire mexicain avait été dès le principe un inconvénient et qu'elle pouvait devenir ultérieurement un péril.

« Il n'était pas possible d'être plus catégorique; ç'avait été une erreur de donner une couleur trop espagnole à l'expédition; elle allait être à l'avenir une expédition française, et la France n'entendait plus que soutenir les troupes espagnoles dans des cas extrêmes. Après la communication de ce document, la conférence d'Orizaba eût été inutile. La position du comte de Reus comme général et comme plénipotentiaire était claire; elle était parfaitement définie.

« Abandonner la politique suivie depuis longtemps, renoncer aux résultats que l'on allait atteindre, aider à l'exécution d'une pensée qui n'était pas celle de la convention de Londres ni celle de son gouvernement, demeurer spectateur tranquille d'événements graves et d'une importance majeure et compromettre peut-être dans l'inaction la santé, le prestige de ses troupes, telle était l'alternative pénible où l'on avait placé le comte de Reus. Toutefois la réponse faite à l'amiral le 21 mars fut modérée et circonspecte.

« Le général Prim ne refuse pas d'ouvrir la lutte; il ne craint pas les combats, mais il demande qu'on ne dénature pas le but de l'expédition et que, sans être française ni espagnole exclusivement, cette expédition continue d'être toujours une expédition alliée, les généraux et plénipotentiaires demeurant

comme par le passé soumis aux résolutions de la conférence.

« Le 23 mars, le comte de Reus, voulant épuiser tous les moyens de conciliation, propose une nouvelle conférence de concert avec le plénipotentiaire anglais. La conférence se réunit le 9 avril. On connaît son résultat. Le parti que devait adopter le général espagnol lui était indiqué; il en savait toute la gravité, il savait qu'en le prenant il assumait une immense responsabilité, il n'a pas reculé devant son devoir; il ne pouvait pas douter que son gouvernement apprendrait avec douleur et surprise les pensées consignées dans la dépêche de l'amiral français du 20 mars.

« A cet égard, le comte de Reus a prévu avec exactitude l'impression qui en devait résulter. Si la séparation des forces des deux gouvernements amis devait être très-pénible pour le gouvernement de la reine, la cause qui y donnait lieu devait aggraver encore le chagrin. Le gouvernement de la reine a la conscience d'avoir suivi une politique loyale, prudente et conciliatrice, dans tous les actes, dans toutes les dispositions qu'il a dû adopter pendant l'expédition.

« Si le gouvernement de S. M. I. donnait à celui de la reine l'assurance que l'amiral n'a pas exprimé la pensée gouvernementale et qu'il a méconnu les égards dus à l'Espagne, la discussion des autres points qui doivent occuper les trois gouvernements amis pourrait être entamée avec la sincérité et la bonne foi dont ils sont animés, et probablement le résultat serait plus satisfaisant que celui des conférences d'Orizaba, ou tout du moins il en atténuerait les effets.

« Lecture de la présente dépêche devra être donnée à M. Thouvenel, et copie lui en sera laissée s'il la demande. »

La politique de concessions et de ménagements soutenue par le général Prim aux conférences d'Orizaba avait rempli de joie les partisans de Juarez. Ils cherchèrent à animer la population contre les Français, auxquels ils prêtaient gratuitement toutes sortes de projets d'oppression. Afin de combattre les calomnieux, MM. Dubois de Saligny et Jurien de la Gravière adressèrent aux Mexicains une proclamation :

Orizaba, 17 avril.

« MEXICAINS,

« Nous ne sommes pas venus ici pour prendre part à vos dissensions; nous sommes venus pour les faire cesser. Ce que nous voulons, c'est faire appel à tous les hommes de bien pour qu'ils se consacrent à la consolidation de l'ordre, à la régénération de votre beau pays.

« Pour donner un échantillon de l'esprit sincère de conciliation dont nous venons animés, nous nous sommes d'abord adressés au gouvernement, contre lequel nous avions des motifs de plaintes les plus sérieux.

« Nous lui avons demandé d'accepter notre assistance pour fonder au Mexique un état de choses qui nous épargnât pour l'avenir la nécessité de ces expéditions lointaines, dont le plus grand inconvénient est de suspendre le commerce et d'empêcher le cours de relations qui sont aussi profitables à l'Europe qu'à votre pays.

« Le gouvernement mexicain a répondu à la modération de notre conduite par des mesures auxquelles nous n'eussions jamais prêté notre appui moral, et que le monde civilisé nous reprocherait de sanctionner par notre présence.

« Entre lui et nous la guerre est aujourd'hui déclarée; toutefois nous ne confondons pas le peuple mexicain avec une minorité oppressive et violente; le peuple mexicain a toujours eu droit à nos plus vives sympathies; il lui reste à s'en montrer digne. Nous faisons appel à tous ceux qui ont confiance dans notre intervention, peu importe à quel parti ils peuvent avoir appartenu.

« Aucun homme éclairé ne pourra croire que le gouvernement né du suffrage d'une des nations les plus libérales d'Europe ait pu avoir un moment l'intention de rétablir chez un peuple étranger les antiques abus et les institutions qui ne sont déjà plus du siècle; nous voulons une justice égale pour tous, et nous voulons que cette justice ne soit pas imposée par nos armes; le peuple mexicain doit être le premier instrument de son salut. Nous n'avons d'autre but que celui d'inspirer à la partie honnête et pacifique du pays, c'est-à-dire aux neuf dixièmes de la population, le courage de prononcer sa volonté.

« Si la nation mexicaine demeure inactive, si elle ne comprend pas que nous lui offrons une occasion inespérée pour sor-

tir de l'abîme; si elle ne vient pas par ses efforts nous donner l'appui de son sentiment et sa coopération morale, il est évident que nous n'aurons plus à nous occuper que des intérêts précis en vue desquels la convention de Londres a été conclue.

« Que tous les hommes si longtemps divisés par des querelles aujourd'hui sans objet se hâtent de se réunir à nous; ils tiennent entre leurs mains les destinées du Mexique; le drapeau de la France a été planté sur le sol mexicain, ce drapeau ne reculera pas. Que tous les hommes honorables l'accueillent comme un drapeau ami! Que les insensés osent le combattre!

« Signé : A. DE SALIGNY,
« E. JURIEU. »

La France restait seule, mais elle acceptait l'abandon de ses alliés sans avoir un seul instant la pensée de les imiter. « Nous regrettons, écrivait M. Thouvenel le 10 juin 1862, d'avoir à accomplir seuls une tâche dont nous aurions été heureux et fiers de partager les dangers avec la glorieuse armée espagnole; nous nous efforcerons d'y suffire. Nous poursuivrons les réparations qui nous sont dues, nous exigerons pour l'avenir des garanties sérieuses et durables. Si, en accomplissant cette tâche, qui est avant tout celle que nous nous sommes imposée, nous pouvons venir en aide aux efforts qui seraient tentés par le pays lui-même pour sortir de l'anarchie qui le dévore et pour se reconstituer sur des bases nouvelles et solides, nous ne refuserons pas notre appui moral à des manifestations qui nous paraîtraient mériter nos sympathies. En agissant ainsi, nous avons la confiance de servir la cause de la civilisation et nos propres intérêts, que nous ne séparons pas, dans ces régions lointaines, de ceux des alliés qui ont signé avec nous la convention de Londres. »

Il fut décidé qu'un corps expéditionnaire considérable s'embarquerait sous les ordres du général Forey. En attendant son départ, MM. Jurien de la Gravière et Dubois de Saligny eurent à se tenir dans la ligne de conduite qui leur avait été tracée par le ministre des affaires étrangères, et dont nous empruntons au *Moniteur* de mai 1862 la partie la plus essentielle :

« Notre sentiment sur la situation intérieure du Mexique, notre désir de voir ce pays se reconstituer dans des conditions nouvelles d'ordre et de stabilité, ne sauraient se modifier et s'affaiblir; mais s'il devait sortir transformé de la crise actuelle, ce n'est pas du camp français que doit partir l'initiative de sa régénération; c'est du pays lui seul reprenant, grâce à notre présence, confiance en lui-même et en l'appui moral qu'il aurait certainement à attendre de tous les gouvernements, le jour où, en se réorganisant plus honnêtement et plus régulièrement, il offrirait à tous les garanties que l'expédition combinée avait pour objet de lui demander.

« L'intérêt de notre dignité et des considérations puisées dans les circonstances climatériques du littoral se réunissent pour exiger un résultat prompt et décisif. C'est principalement en vue de cette éventualité qu'il est mis à votre disposition un corps de troupes de débarquement qui, joint aux autres contingents militaires, fournira aux alliés les moyens d'étendre le cercle de leur action. Le gouvernement de l'Empereur admet que, soit pour atteindre le gouvernement mexicain, soit pour rendre plus efficace la coercition exercée sur lui par la prise de possession de ses ports, vous puissiez vous trouver dans la nécessité de combiner une marche dans l'intérieur du pays, qui conduirait, s'il le fallait, les forces alliées jusqu'à Mexico même. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'une autre raison pourrait vous y déterminer : ce serait la nécessité de pourvoir à la sûreté de nos nationaux, dans le cas où elle se trouverait menacée sur un point quelconque du territoire mexicain que l'on pourrait raisonnablement atteindre.

« Les puissances alliées ne se proposent, je vous l'ai dit, aucun autre but que celui qui est indiqué dans la convention : elles s'interdisent d'intervenir dans les affaires intérieures du pays, et notamment d'exercer aucune pression sur les volontés des populations, quant au choix de leur gouvernement. Il est cependant certaines hypothèses qui s'imposent à notre prévoyance et que nous avons dû examiner. Il pourrait arriver que la présence des forces alliées sur le territoire du Mexique déterminât la partie saine de la population, fatiguée d'anarchie, avide d'ordre et de repos, à tenter un effort pour constituer dans ce pays un gouvernement présentant les garanties de

force et de stabilité qui ont manqué à tous ceux qui s'y sont succédé depuis l'émancipation. Les Puissances alliées ont un intérêt commun et trop manifeste à voir le Mexique sortir de l'état de dissolution sociale où il est plongé, qui paralyse tout développement de sa prospérité, annule pour lui-même et pour le reste du monde toutes les richesses dont la Providence a doté un sol privilégié, et les oblige elles-mêmes à recourir périodiquement à des expéditions dispendieuses, pour rappeler à des pouvoirs éphémères et insensés les devoirs des gouvernements. Cet intérêt doit les engager à ne pas décourager des tentatives de la nature de celles que je viens de vous indiquer, et vous ne devriez pas leur refuser vos encouragements et votre appui moral, si, par la position des hommes qui en prendraient l'initiative et par la sympathie qu'elles rencontreraient dans la masse de la population, elles présentaient des chances de succès pour l'établissement d'un ordre de choses de nature à assurer aux intérêts des résidents étrangers la protection et les garanties qui leur ont manqué jusqu'à présent. »

CHAPITRE IV

Premières opérations militaires.

Les incidents que nous venons d'exposer avaient naturellement retardé les opérations militaires. Les troupes françaises, commandées par le général comte de Lorencez, s'étaient empressées, dès leur arrivée, de s'éloigner d'une côte malsaine, et, ne laissant à la Vera-Cruz qu'une faible garnison, elles s'étaient cantonnées à Orizaba, non loin de la montagne volcanique du même nom, qui n'a pas moins de 5,456 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. C'est une ville de 12,538 âmes, où les dévôts mexicains viennent en foule se prosterner devant une image miraculeuse. Sa manufacture de tabacs, florissante encore, était autrefois pour l'Espagne la source d'immenses revenus. Ses fabriques de draps et de cotonnades sont aussi actives que peuvent l'être des fabriques dans la terre chaude, la *Tierra Caliente*.

Des rapports inexacts avaient fait supposer au général de Lorencez que les dispositions favorables d'une population, lasse de Juarez, lui aplaniraient le chemin de la Puebla de los Angeles, cette opulente et industrielle cité, dont la position assurait au corps expéditionnaire des logements salubres et des subsistances abondantes. Il s'aventura donc, le 27 avril, sur la route escarpée qui unit ces deux villes.

Le premier point remarquable que les voyageurs rencontrent en sortant d'Orizaba, à cinquante-cinq kilomètres de la Vera-Cruz, est le Pont national, autrefois Pont royal, jeté, par les Espagnols, sur un ravin au fond duquel coule le rio de la Antigua. Ses sept arches disposées en ligne courbe relient deux gorges de montagnes, dont l'une est couronnée par les débris d'un fort démantelé.

Vingt kilomètres plus loin, on passe sur un autre pont le rio del Plan, qui marque la limite de la terre chaude, et l'on commence à gravir les versants abrupts, dits les *Cumbrès*, qui montent aux plateaux de la zone tempérée. Malgré cette dénomination, on trouve au delà du défilé du Cerro-Gordo les plantes des tropiques : le bananier, l'oranger, la canne à sucre, le liquidambar, le palma-christi, le jalap (*convolvulus jalapa*). Ce liçon, dont la racine a des propriétés purgatives énergiques, fut découvert dans la vallée à laquelle il doit son nom, en 1777, par Thierry de Menonville, botaniste français.

De la petite ville de Jalapa jusqu'à Perote, dont l'altitude est de 2,353 mètres, le chemin monte par des rampes ardues, en tournant autour d'une montagne qui a conservé sa désignation aztèque, le Nauheampatepelt. Au nord du bourg de Perote, s'allongent les remparts de la citadelle de San-Carlos, qui contient une fonderie, une manufacture d'armes et un dépôt de munitions.

Un désert de sable, parsemé de quelques hameaux, égayé par de rares oasis, s'étend de Perote à Sierra del Pinal. Près du pueblo de las Ventillas, on franchit la ligne frontière de l'état de la Vera-Cruz et de celui de la Puebla. « Ça et là, a écrit M. Ernest Vigneaux, s'élèvent sur la plaine quelques mornes pierreux hérissés d'aloès; l'horizon de l'ouest est borné par le Cerro de Pizarro, masse volcanique noire et pelée; celui de l'est par le Coffre. Bien qu'il n'y ait pas trace de cratère au sommet de ce pic, dont le couronnement de porphyre basaltique est probablement de formation éruptive, tout porte à